

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 26 JANVIER 2022 A 19 H 30**

**Sous la Présidence de M. Sébastien GUINET, Maire**

**Conseillers en exercice : 13**

**Conseillers Présents : 9**



L'an deux mille vingt deux, le vingt six janvier , le Conseil Municipal de la commune de BRION, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Sébastien GUINET, Maire

**PRESENTS** : Mme ARRIGONI Véronique, M. CARTONNET Nicolas, Mme FAILLARD Sylvia, Mme FERRAUX BLANC Magalie, M. GUINET Sébastien, Mme LOCATELLI Suzanne, M. MARTIN Jérôme, M. Cédric PAUGET, M. José PEREIRA

**EXCUSES**: M. DELOULE Victor qui donne pouvoir à Mme FERRAUX BLANC Magalie  
M. GOUJON Daniel qui donne pouvoir à M. Cédric PAUGET  
Mme PIERRAT Maryline qui donne pouvoir à Mme Magalie FERRAUX BLANC

**ABSENT** : M. Laurent INVERNIZZI

**Secrétaire de séance** : M. Jérôme MARTIN

**Convocation adressée le** : 20 janvier 2022

Le conseil municipal approuve le compte rendu du 15 décembre 2021 et procède à l'examen de l'ordre du jour.

**1/ DEMANDE DE SUBVENTION ACHAT DEFIBRILLATEUR :**

Le décret 2018-1186 du 19 décembre 2018 impose l'obligation aux établissements recevant du public de s'équiper d'un défibrillateur automatisé externe. Le texte est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour les ERP de catégorie 1 à 3 dont fait partie la salle des fêtes. La commune possède un défibrillateur installé depuis 2012 devant la mairie. Celui-ci devient obsolète. M. le Maire informe le conseil municipal qu'il serait souhaitable d'acquérir deux défibrillateurs.

Le conseil municipal donne son accord pour l'achat de deux défibrillateurs, autorise M. le Maire à faire la demande de subvention adéquate et signer tout document s'y rapportant.

**2/ EVALUATION ACHAT TERRAIN SECTION AD133**

La commune a été mise en demeure par un propriétaire d'activer la procédure de délaissement sur un emplacement réservé. Cette parcelle cadastrée section AD 133 d'une surface de 2220 m<sup>2</sup> sera proposé à l'achat à 1 € le m<sup>2</sup>. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

**3/ PROGRAMME ACTION ONF 2022**

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le programme d'action 2022 présenté par M. le Maire d'un montant HT DE 11 303.30 € qui consiste aux travaux suivants :

- Travaux sylvicoles : Dégagement de plantation parcelles 13 et 14,
- Travaux de maintenance : débroussaillage, peinture des liserés, bornes et leurs repères.

#### **4/ CONVENTION DE SERVITUDE ENFOUISSEMENT LIGNE HTA NURIEUX-MONTREAL**

M. le Maire informe le conseil du projet d'ENEDIS pour alimenter un complexe immobilier sur la commune de Nurieux-Volognat au lieu dit poste source de La Cluse sur la commune de Montréal la Cluse.

Ces travaux nécessitent la pose d'un câble HTA souterrain le long de la RD 979. La commune de Brion est concernée sur les parcelles AE 235 et AE 239 « Bruna Fraîche ».

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir avec ENEDIS.

#### **5/ SIEA – GROUPEMENT DE COMMANDE AUDIT ENERGETIQUE BATIMENTS**

Le SIEA lance un groupement de commandes pour la réalisation d'audits énergétiques pour tout type de bâtiment permettant la réduction de consommation d'énergie, notamment ceux inscrits dans le cadre des Plans Climats Air Energie Territoire ou pour donner suite à la mise en place du décret « éco-énergie tertiaire ».

Le décret « éco-énergie tertiaire, impose une réduction de la consommation énergétique pour les bâtiments de plus ou moins 1000 m<sup>2</sup> des secteurs privés et publics à usage tertiaire. Un audit énergétique est au préalable nécessaire pour s'assurer que les objectifs de réduction de la consommation d'énergie à horizon 2030, 2040 et 2050 seront atteints.

Le conseil municipal est d'accord d'adhérer au groupement de commandes pour les bâtiments publics dans le cas où ils seraient concernés.

#### **6/ REGIME INDEMNITAIRE – RIFSEEP**

M. le Maire rappelle l'instauration, depuis 2016, d'un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat est transposable à la fonction publique territoriale. Il se compose : d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) et éventuellement, d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA) basé sur l'entretien professionnel.

M. le Maire souhaite modifier celui-ci en étendant ce régime aux agents contractuels et en modifiant l'IFSE pour les adjoints techniques chargés de l'entretien et les adjoints d'animation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ces modifications.

#### **7/ QUESTIONS DIVERSES :**

M. le Maire informe le conseil municipal :

- de l'avancement du dossier relatif au problème de circulation des poids lourds dans la zone industrielle ; La commune est toujours en attente des panneaux directionnels de Haut Bugey Agglomération et de l'Agence Départementale de l'Ain.
- De la mise à disposition d'un composteur rue des Léchères, «Au verger ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 30.

**Le secrétaire de séance**  
**Jérôme MARTIN**

